

Le Président de la République



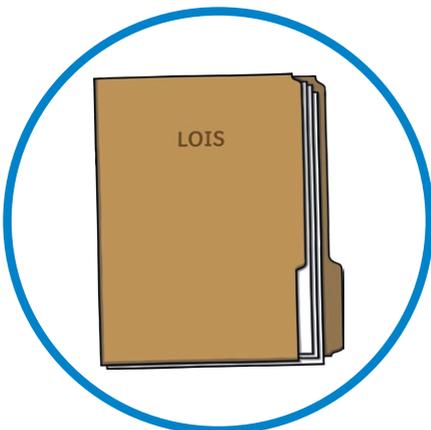
Il veille à ce que les juges puissent exercer la justice sans être influencés par quiconque. C'est ce qu'on appelle l'indépendance de la magistrature.



Il est le chef de l'État. Il nomme le Premier ministre. Tous les mercredis il se réunit à l'Élysée avec ses ministres.



Il peut dissoudre l'Assemblée Nationale.



Il est le représentant du pouvoir exécutif de la nation, c'est à dire qu'il signe et fait exécuter les lois.



Il rencontre d'autres chefs d'états. Il signe et négocie des traités avec eux.



Il est le chef des armées.

